

Le lundi 26 février 2007, le vingt six février deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Laurent MARECHEAU, excusé, suppléé par Monsieur Alain DETIENNE
Monsieur Thierry LEROUX, excusé, suppléé par Madame Francine BEGNY
Madame Françoise NOUVEAU, excusée, suppléée par Monsieur Claude ROMAGNY
Madame Camille PANNET, excusée, suppléée par Monsieur Eloi VERDELET
Monsieur Jean-François DORKEL, excusé, suppléé par Monsieur Jacky FAUCHEUX,
Madame Danièle VEZILIER, excusée qui a donné pouvoir à Monsieur Claude SCRABALAT
Madame Annie-Paule VAUDE, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry SARAZIN
Madame Françoise MADELAIN, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Max BOIRAME
Monsieur Jean-Michel LIESCH, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Jean-François BICHELER, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DORUCH
Monsieur James COQUART et Madame Agnès BACHELART, absents.

Monsieur Claude BEGOUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 334
Orientations et réflexions budgétaires
(27 pour)

Monsieur le Président par le biais d'un support projeté à l'assemblée présente les orientations budgétaires 2007 à savoir :

- 1) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts (dont remboursement anticipé déjà budgétisé) 203 018,94 €,
- 2) Prendre en compte les dotations aux amortissements 2007 (36 311 €) et le F.C.T.V.A. (~ 10 000 €)
- 3) Maintenir le taux de la taxe sur les Ordures Ménagères pour 2007
- 4) Ouvrir une enveloppe complémentaire de 10 000€ pour réaliser les études nécessaires à la programmation des travaux d'entretien de la rivière Suipe.
- 5) Compte tenu des restes à réaliser 2006, prévoir une somme d'environ 45 000 € pour le renouvellement des mobiliers scolaires et matériels informatiques des écoles, ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).
- 6) Ouvrir une enveloppe de 15 000 € pour l'étude à mettre en œuvre pour la réhabilitation des écoles de Boulton sur Suipe et de l'école maternelle de Bazancourt.
- 7) Poursuivre les programmes engagés concernant
 - la reconstruction d'un accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe en ajoutant une somme de 100 000 € pour couvrir l'opération et les acquisitions de mobiliers et de jeux,
 - la viabilisation de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois et la requalification des tranches 1 et 2.
- 8) Ajouter une somme de 150 000 € pour les travaux à réaliser pour le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est,

9) Prévoir une somme pour les réserves foncières à mettre en œuvre via la SAFER pour un montant de 85 000 €,

10) Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat avec d'autres collectivités sur le dossier « Piscine ».

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOPTE les orientations budgétaires 2007 telles que présentées.

N° 335

***Orientation pour la fixation du taux de la taxe sur
les Ordures Ménagères 2007
(27 pour)***

Considérant la délibération n° 3 du 3 décembre 2003 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2007,

Considérant que le SYCODEC maintient le coût par habitant appelé aux collectivités à 83,00 € ce qui représente pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe un appel de 632 543 €.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe sur les ordures ménagères au taux de 2006 soit 12,35%.

N° 336

***Compte rendu de la commission scolaire du 6 février 2007
(27 pour)***

Monsieur Claude SCRABALAT Vice-Président en charge des affaires scolaires présente à l'assemblée le compte rendu de la commission scolaire qui s'est tenue le 6 février 2007 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Point sur l'année scolaire en cours,
- 2) Travaux d'été 2007 et besoins en mobiliers et matériels.

Concernant le premier point, il n'y a pas de problèmes majeurs à signaler depuis la rentrée scolaire.

Pour les travaux de l'été 2007 et les besoins en mobiliers, un tour de table a été réalisé.

Les demandes sont les suivantes :

AUMENANCOURT :

Maternelle :

- ❖ Local à vélo pour répondre à une demande précédemment formulée.

Elémentaire :

Pose d'un grillage de 1,50m autour du regard dangereux à côté de la restauration scolaire

BAZANCOURT :

Pour les deux écoles un nouveau photocopieur.

Maternelle :

- ❖ Réorganisation de la tisanerie avec du mobilier adapté.

Elémentaire :

- ❖ 10 Postes informatiques

BOULT SUR SUIPPE :

Maternelle :

- ❖ Travaux de mise en conformité de la salle de motricité (suite à la visite de sécurité)

Elémentaire :

- ❖ deux postes informatiques,
- ❖ une sonnette à installer,
- ❖ une imprimante,
- ❖ mobilier d'une salle de classe,
- ❖ cirage des sols de 3 classes (été),
- ❖ un nouveau photocopieur.
- ❖ Travaux de mise en conformité (suite à la visite de sécurité).

Pour les autres demandes, elles seront étudiées dans le cadre du diagnostic lié à l'étude qui va être engagée prochainement.

HEUTREGIVILLE :

- ❖ Une antenne portative,
- ❖ Des rideaux pour le dortoir,
- ❖ Un nouveau photocopieur.

ISLES SUR SUIPPE :

Maternelle :

- ❖ Stores pour le soleil (en cours),
- ❖ Bouchage du trou en coin de cour,
- ❖ Lessivage des murs (été),
- ❖ Nettoyage des lits,
- ❖ Placage de la porte d'entrée.

Elémentaire :

- ❖ Lessivage des murs (été),
- ❖ Un WC fuit toujours (à réparer)
- ❖ Mobilier pour 821 €
- ❖ Un nouveau photocopieur

WARMERIVILLE :

Maternelle :

- ❖ Lessivage des murs du préfabriqué et du couloir,
- ❖ Peinture de la classe des petits (Mme MAIREAUX).

Elémentaire :

- ❖ Lessivage des murs de la classe de CE1,
- ❖ Petits matériels (2 postes CD, un appareil photo, un lecteur DVD),
- ❖ Deux ordinateurs et un scanner,
- ❖ Des bancs pour la cour de l'école mixte II
- ❖ Connexion Internet pour l'école mixte I
- ❖ Un nouveau photocopieur.

Ces demandes vont être étudiées et des suites y seront données selon le niveau d'urgence et en fonction de l'enveloppe financière qui y est consacrée.

Enfin, Monsieur SCRABALAT précise que les règles de dérogations scolaires ont été précisées (type de documents à utiliser, etc...) afin d'éviter des erreurs pouvant conduire à des situations difficiles à gérer.

Enfin, concernant l'accueil des moins de 3 ans, il a été précisé un point de la délibération n° 257 du 27 mars 2006 qui stipule que seuls sont accueillis après les vacances de la Toussaint les enfants de moins de 3 ans à la

date de la rentrée scolaire initiale qui étaient déjà scolarisés, sur présentation d'un certificat délivré par l'établissement d'origine.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND NOTE

ET VALIDE l'ajustement proposé par la commission pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

N° 337
Rentrée scolaire 2007/2008
Carte scolaire
(27 pour)

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Inspecteur d'Académie a décidé de la fermeture de la 4^{ème} classe de l'école maternelle de Bazancourt à la prochaine rentrée contrairement à la politique d'accueil des 2 ans qui était devenue une tradition partagée par l'Education Nationale et la Commune depuis de nombreuses années.

C'est regrettable car cela va générer des problèmes d'accueil en septembre 2007 pour les enfants de moins de 3 ans notamment les plus jeunes.

Mais les impératifs de récupération importante de postes d'enseignants pour la prochaine rentrée ne pouvaient que conduire à cette situation vu le nombre d'enfants de plus de 3 ans accueillis (72) pour 4 classes.

Concernant l'école maternelle d'Isles sur Suipe un sursis à été obtenu pour la rentrée 2007/2008.

Néanmoins, la fermeture a été annoncée pour la rentrée 2008/2009.

Il convient donc dès à présent de se pencher sur ce délicat dossier pour y remédier avant d'avoir à le gérer dans l'extrême urgence.

La seule solution provisoire (ou définitive) est l'accueil à l'école maternelle de Bazancourt de la vingtaine d'élèves concernés, l'école maternelle de Warmeriville n'ayant pas la capacité d'accueil pour cet effectif.

Cet accueil sur Bazancourt appelle plusieurs remarques.

- a) Est-il provisoire dans l'attente de la construction du groupe scolaire du secteur Est ou définitif ?
- b) Comment sera géré le transport des élèves d'Isles sur Suipe (notamment par rapport à la restauration scolaire) ?
- c) Comment sera géré le domaine périscolaire (accueil du matin, du midi et du soir) ?

Monsieur SARAZIN précise que l'accueil des enfants de maternelle de Bazancourt qui fréquentent le site de restauration scolaire d'Isles sur Suipe pourrait être réorienté sur le collège de Bazancourt pour l'année scolaire 2007/2008.

Le problème reste entier pour la rentrée 2008/2009 compte tenu de la fréquentation de la restauration scolaire maternelle sur Bazancourt qui devrait s'accroître et de l'accueil potentiel des élèves de maternelle voire d'élémentaire d'Isles sur Suipe.

Il convient donc de réfléchir dès à présent aux enjeux de cette situation inédite !

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE des décisions prises par l'ACADEMIE.

ET CHARGE la commission animation jeunesse enfance de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre d'ici à la rentrée 2008/2009 pour pouvoir répondre aux problématiques énoncées ci-dessus.

N° 338
Crèche communautaire de Boulton sur Suipe
Avancement des travaux
(27 pour)

Monsieur Thierry SARAZIN indique que les travaux devraient débuter courant mars 2007.

Des réunions de mise au point sont actuellement organisées pour la coordination du chantier et l'organisation globale des travaux sur le site (Foyer Rémois, Commune et Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe).

Il propose pour suivre les travaux la mise en place d'une commission spécifique comprenant :

Président de la Commission : Thierry SARAZIN
Membres : Claude SCRABALAT
Hervé RENAULT
Gilbert ZANTE
James COQUART.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE des informations données

ET VALIDE la mise en place de la commission spécifique pour le suivi des travaux.

N° 339
Entretien de la rivière SUIPPE
Cahier des charges
(27 pour)

Monsieur Claude VIGNON Vice-Président en charge de l'environnement indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de se prononcer dans le cadre du cahier des charges à établir pour l'étude et la déclaration d'intérêt général sur la rivière SUIPPE sur la mise en place d'une participation éventuelle des propriétaires riverains pour l'entretien.

Il indique que le coût résiduel prévisionnel pourrait être par année d'environ 22 000 €.

Le prélèvement sur les riverains serait certainement perçu comme une contrainte, ce qui nuirait certainement à l'objectif poursuivi et le recouvrement des sommes dues générerait des charges administratives et financières supplémentaires.

Il propose donc de ne pas appeler dans le cadre du cahier des charges de participation sur les propriétaires riverains.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE cette position,

ET DECIDE de ne pas faire participer les propriétaires riverains à l'entretien annuel de la rivière SUIPPE.

N° 340
Aménagement des ouvrages VRD de la 3^{ème} tranche de la
Zone d'Activités du Val des Bois et réhabilitation de la zone
existante sur les communes d'Isles sur Suipe et Warmeriville
Signature des marchés.
(27 pour)

Le Président expose au Conseil communautaire que suite à l'appel d'offres ouvert lancé le 10 janvier 2007, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le jeudi 8 février 2007 à 17h00, a décidé d'attribuer tous les lots.

Les lots attribués par les membres de la commission d'appel d'offres avec les montants correspondants sont les suivants :

- LOT N° 1 VRD Entreprise Laurent BERTRAND
 - solution 13 parcelles pour un montant HT de 562 000,00 €
 - solution 9 parcelles pour un montant HT de 487 926,50 €.

- LOT N° 2 ECLAIRAGE Entreprise FME
 - Solution 13 parcelles pour un montant HT de 17 154,00 €
 - Solution 9 parcelles pour un montant HT de 14 505,00 €

- LOT N° 3 ESPACES VERTS Entreprise JUVIGNY
 - solution 13 parcelles pour un montant HT de 12 373,10 €
 - solution 9 parcelles pour un montant HT de 11 977,35 €

soit un montant total HT s'élevant à :

- solution 13 parcelles pour un montant HT de 591 527,10 €
- solution 9 parcelles pour un montant HT de 514 408,85 €.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer par rapport à la solution 13 parcelles ou 9 parcelles.

Monsieur le Président présente par le biais d'un transparent les différentes propositions d'acquisitions de parcelles pour cette nouvelle tranche.

5 entreprises ont déjà réservé pour 23 500 m² à 25 500m² sur les 32 000m² viabilisés.

Il propose donc de valider l'option 9 parcelles qui permet une économie de 77 118,25 € HT sur le montant total des travaux, cette option permettant de faire une économie sur la longueur de la voirie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RETIENT l'option 9 parcelles pour un montant global HT de 514 408,85 € avec le détail suivant :

LOT 1 : VRD :

Entreprise Laurent BERTRAND pour 487 926,50 €

LOT 2 : ECLAIRAGE

Entreprise FME pour 14 505,00 €

LOT 3 : ESPACES VERTS

Entreprise JUVIGNY pour 11 977,35 €

AUTORISE le Président à signer les marchés avec chacune des entreprises précisées ci-dessus présentant les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses, conformément aux dispositions de l'article 53 du Code des Marchés Publics.

N° 341
Zone d'Activités du Val des Bois
Fixation du prix de vente des terrains de la 3^{ème} tranche.
(27 pour)

Considérant la délibération n° 340,

Considérant les demandes d'acquisitions de parcelles viabilisées formulées par différentes entreprises,

Vu l'arrêté de lotir n° LT 299 06 N 3001 du 21 février 2007 délivré par M. le Maire d'Isles sur Suipe et le cahier des charges établi,

Monsieur le Président au nom du Bureau communautaire propose de fixer le prix de vente des terrains à 25 € HT le m² pour cette 3^{ème} tranche.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix de vente du m² viabilisé à 25 € HT pour cette 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois.

Il indique que cela représente, compte tenu d'une surface d'environ 32 000 m², une recette estimée de 800 000 € HT pour cet ensemble immobilier à céder aux entreprises.

N° 342
Zone d'activités du Val des Bois
Bilan actuel de l'opération et création d'un rond-point pour sécuriser
l'accès à l'ensemble de la zone.
(27 pour)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le bilan actuel concernant l'opération de viabilisation de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois et la requalification des 1^{ère} et 2^{ème} tranches, à savoir :

C.B.E.	21 400,00 €
Fouilles archéologiques	15 680,00 €
Acquisitions de terrains et frais	151 150,69 €
Expertise économique	6 608,00 €
Bornage, frais d'appel d'offres, autres frais (contrôleurs SPS)	30 133,81 €
Dossier loi sur l'eau	3 500,00 €
TRAVAUX : Option (9 parcelles)	<u>514 408,85 €</u>
TOTAL HT.	742 881,75 €

Il indique qu'il pourrait être souhaitable, afin d'optimiser globalement l'opération via la Dotation de Développement Rural (338 484,65 € sur une base de 967 699 € HT) et la subvention qui était attribuée par le Département dans le cadre du Contrat de Partenariat (218 880 €), d'inclure dans le projet la réalisation d'un giratoire à l'intersection de la sortie actuelle de la zone d'activités avec le RD 20.

Cet équipement à réaliser essentiellement sur le domaine départemental permettrait de sécuriser l'accès à ce site qui a vocation rapidement à accueillir, via de nouvelles tranches de viabilisation, des nouvelles activités économiques, la proximité de l'A34 assurant un potentiel de développement à ce secteur.

Connaissant le prix d'un tel équipement qui peut être chiffré à 650 000 € y compris les frais fonciers, il apparaît intéressant de réaliser une opération fusionnant la 3^{ème} tranche telle que définie par la délibération n° 340 et la mise en œuvre de ce rond-point.

L'opération pourrait s'établir comme suit :

Travaux de viabilisation 3 ^{ème} tranche et réhabilitation de la 1 ^{ère} et de la 2 ^{ème} tranche (avec actualisation et divers frais financiers de portage)	770 000,00 €
Création d'un giratoire	<u>650 000,00 €</u>
TOTAL GLOBAL ESTIME	1 420 000,00 €

FINANCEMENTS

DDR	338 484,65 €
Subvention départementale (rond-point)	218 880,00 €
Vente des parcelles 3 ^{ème} tranche	<u>800 000,00 €</u>
Fonds propres de la CCVS	62 635,25 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette démarche qui permet d'affecter le résultat potentiel de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois à la réalisation d'un giratoire desservant en toute sécurité les zones d'activités nécessaire au développement économique de ce secteur.

Monsieur le Président est chargé de poursuivre les démarches permettant à ce dossier d'aboutir dans les meilleurs délais.

N° 343

***Etude urbaine pour la réalisation des futurs parcs d'activités
Sohettes/Val des Bois et Pôle de compétitivité
Avancement des dossiers.***

Monsieur KERHARO présente à l'assemblée l'avancement des ces dossiers à savoir :

L'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervay/ Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe réalisée par le Cabinet ACI.BETURE.

Celle-ci pour sa première phase est en voie de finalisation.

Il est prévu de la présenter conjointement aux membres de la Communauté de Communes et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le 28 mars 2007 à 18h30 dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Reims.

M. le Président indique également que le dossier concernant la création d'un syndicat mixte lié au pôle de compétitivité progresse également.

Une réunion de tous les acteurs liés à ce projet (Région, Département, Etat, Reims Métropole, Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne, Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, Communes d'Isles sur Suipe, de Warmeriville, de Lavannes, de Pomacle, Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et

d'Eprenay, Chambre Départementale d'Agriculture, SAFER, Industriels, etc...) est programmée le 27 février 2007 à 20h30 à Bazancourt.

A cette occasion, sera présenté un document visant à établir un projet de plan de financement de l'ensemble de l'opération (y compris le contournement départemental à créer entre Bétheniville et l'A26) afin de dévier les flux routiers alimentant les sites industriels existants et futurs.

Cette réunion doit permettre d'identifier les partenaires qui souhaitent s'associer aux Communautés de communes de la Plaine de Bourgogne et de la Vallée de la Suipe pour accompagner le développement du pôle de compétitivité dans ses composantes acquisitions foncières, aménagements et promotion.

Les chiffres estimés sont importants et il convient bien évidemment avant de s'engager de définir qui assumera par rapport à ses compétences la charge des équipements sachant que les collectivités territoriales verront leurs recettes fiscales bénéficier du retour à terme de ces investissements via la taxe professionnelle et la taxe foncière sur le bâti industriel.

Néanmoins, ce projet nécessitera également de se pencher avec attention sur les problématiques environnementales (eau, nuisances, etc...) et d'accueil des futures populations générées par les emplois créés sur ces sites industriels (logements, équipements structurants de type écoles, accueils périscolaires et extrascolaires, etc...).

M. le Président, par quelques projections illustre ses propos et invite chacun des membres de l'assemblée à prendre conscience des enjeux économiques, environnementaux, démographiques et politiques induits par le présent dossier pour le devenir de notre territoire pour les 20 ans à venir.

N° 344

Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est

Monsieur le Président indique que suite à l'appel à concurrence lancée en janvier 2007 pour le recrutement d'un cabinet spécialisé pour mener à bien l'étude d'implantation définitive du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est, une seule réponse nous a été adressée.

La proposition de prix étant très élevée, il propose de lancer une nouvelle procédure via une annonce dans MATOT BRAINE afin d'obtenir de meilleures réponses et donc une meilleure concurrence.

Bien sûr, cela va générer un retard d'environ 1 mois sur ce dossier mais il n'est pas possible de faire autrement.

M. MOUSEL rappelle que l'échéance pour la mise en œuvre du P.L.U. de Warmeriville est fixée au 30 juin 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 345

Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- Une convention a été passée en date du 22 janvier 2007 entre Monsieur Guy RIFFE Maire de la commune d'Isles sur Suipe et Monsieur Yannick KERHARO, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe concernant l'utilisation ponctuelle de la Salle des Fêtes d'Isles sur Suipe (Arrêté n° 2007/04 du 29 janvier 2007)
- Un avenant n° 2 à la convention en date du 14 septembre 2006 a été passé le 26 janvier 2007 avec la Commune de Bazancourt pour la mise à disposition ponctuelle d'un agent du 1^{er} janvier 2007 au 31 janvier 2007.

Coût de la prestation : 14,27 € par heure dans la limite de 50h maximum sur cette période. (Arrêté n° 2007/06 du 12 février 2007).

- Une convention a été passée en date du 8 février 2007 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) représentée par Joëlle VASSEUR Déléguée Régionale agissant en vertu de l'arrêté n° 62257 du 18 janvier 2006 portant délégation de signature du Président du CNFPT à chacun des délégués régionaux, ou par M. Eric AMELINE, Directeur Régional du CNFPT Champagne Ardenne, en vertu de l'arrêté n° 62256 du 5 janvier 2006 portant délégation de signature du Président du CNFPT, aux directeurs régionaux agissant par empêchement du délégué ou en son absence, 1 esplanade Lucien Péchart à Troyes et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, relative à la participation de Mesdemoiselles Frédérique SCHOULER et Anabel PINTO à l'action de formation "Connaissance de l'enfant : le repos, le sommeil" prévue le 16 février 2007.(Arrêté n° 2007/07 du 12 février 2007).
- Une convention a été passée en date du 20 février 2007 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) représentée par Joëlle VASSEUR Déléguée Régionale agissant en vertu de l'arrêté n° 62257 du 18 janvier 2006 portant délégation de signature du Président du CNFPT à chacun des délégués régionaux, ou par M. Eric AMELINE, Directeur Régional du CNFPT Champagne Ardenne, en vertu de l'arrêté n° 62256 du 5 janvier 2006 portant délégation de signature du Président du CNFPT, aux directeurs régionaux agissant par empêchement du délégué ou en son absence, 1 esplanade Lucien Péchart à Troyes et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, relative à la participation de Mme Marie CUBERO à l'action de formation "Diriger et manager une structure d'accueil petite enfance" du 12 au 16 mars 2007.(Arrêté n° 2007/09 du 21 février 2007)
- Une convention a été passée en date du 19 février 2007 avec l'Association Profession Animation Sportive Marne 29 rue Grande Etape à Châlons en Champagne représentée par Angelo CUCCI Directeur habilité par le Président pour la mise à disposition de Mme Florence GUYOT pour une initiation à la danse pour la période du 26 février au 28 février 2007, pour un volume hebdomadaire de 10h50 et un coût horaire de 38,82 €. (Arrêté n° 2007/10 du 20 février 2007).

N° 346

Informations diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Association Familles Rurales de Boulton sur Suippe a reversé à la collectivité une somme globale de 23 264,30 € afin de clôturer les comptes liés au transfert de la branche "Enfance" au 1^{er} janvier 2006 à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il remercie Madame COLARD la Présidente de son action qui a permis de faire aboutir et de solder ce dossier dans de bonnes conditions.

La recette sera inscrite au budget 2007 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à l'article 7788 " autres produits exceptionnels".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h 45 minutes le lundi 26 février 2007.